

GROUPE AQUITAINE

Compte rendu des activités du 2^e trimestre 1979

Notre dernière réunion s'est déroulée dans les locaux de la Chambre de Commerce et Industrie de Bordeaux.

Pour commencer il nous a été présenté le montage audio-visuel de cet établissement. Répondant à nos questions, la Responsable du Centre de Documentation nous a exposé les projets d'informatisation de son service.

A suivi notre réunion sur le thème « Catalogue Collectif des Périodiques de la Région ». Les nombreuses demandes de nos Lecteurs et Chercheurs nous ont fait ressentir la nécessité d'un tel catalogue.

Nous l'avons défini comme étant un instrument, non seulement de **localisation** mais aussi d'**identification**.

Pour entreprendre ce travail, il fallait donc définir et mettre au point une méthode, et cerner les problèmes que posent cette entreprise.

C'est sur les points suivants qu'ont porté nos discussions :

- Que recense-t-on ?
- Quelle tranche chronologique ?
- Quelle aire territoriale ?
- Qui collecte ?

- Sera recensés tout ce qui est imprimé dans la Région et sur la Région (à l'exclusion des Revues de niveau national, mais y seront incluses celles à caractère interrégional).

Pour la périodicité ont été retenus :

- Les quotidiens, hebdomadaires, etc. (La Presse en général).
- Les almanachs et annuaires.
- Les Publications des Sociétés savantes et Associations, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, ces publications présentent en général tous les critères d'un périodique, mais sont dans les faits à parution irrégulière.
- Les Congrès...

- La tranche chronologique retenue ira de 1815 à nos jours.

- Nous avons opté pour les limites de la Région administrative Aquitaine, soit les 5 départements suivants : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques.

- Chaque Bibliothèque fera le recensement de ses fonds et un Responsable par Département est chargé des relations entre elle et le Bureau régional.

Ce recensement sera effectué sur feuille 21 × 29.

Notre catalogue ayant été défini comme étant un outil d'identification et de localisation, les notices rédigées le seront avec un maximum de renseignements.

Quant aux normes à suivre, il sera envoyé par le Bureau du Groupe des notes précises à ce sujet.

Il a été décidé qu'une lettre du Président serait adressée à tous les participants.

Le prochain rendez-vous sur ce même thème est pris et fixé à un an, pour faire un premier bilan de nos collectes.